

Réunion du 15 avril 2024

**objet : Adoption du budget primitif 2024 -  
budget 1G**

Rapporteur James Blouin

Pour l'année 2024, le budget primitif du budget annexe 1G s'établit conformément aux grandes orientations du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 18 mars dernier.

Le budget primitif reprend les résultats de l'exercice 2023 à savoir :

- d'affecter au budget 2024 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élevant à un montant total de 1 209 065,30€ :
  - o au besoin de financement de la section d'investissement pour 21 605,82€ au compte de recette d'investissement 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés";
  - o en recette de fonctionnement, soit 1 187 459,48 € au compte de recette de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 21 605,82€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté"

Les prévisions de dépenses pour l'année 2024 sont indiquées ci-dessous.

1° Section de fonctionnement

- En dépenses

Chapitre	Somme de BP 2024
011 Charges à caractère général	956 902,84 €
012 Charges de personnel	140 337,52 €
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	700 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sectio	26 460,00 €
65 Autres charges de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	
(vide)	
<b>Total général</b>	<b>1 873 700,36 €</b>

Les principales dépenses correspondent aux *charges à caractère général* (51%) pour couvrir les besoins en maintenance du réseau 1G, prestation de service, droits de passage etc. ainsi que l'alimentation de la section d'investissement (37%). On retrouve également le paiement au budget principal du personnel travaillant pour le réseau de première génération.

- En recettes

Chapitre	Somme de BP 2024
002 Résultat reporté de fonctionneme	1 187 459,48 €
75 Autres produits de gestion courante	686 240,88 €
77 Produits exceptionnels	- €
<b>Total général</b>	<b>1 873 700,36 €</b>

Les recettes de fonctionnement aux excédents reportés et à la location de fibre noire aux professionnels.

## 2° Section d'investissement

- En dépenses

Chapitre	Somme de RAR	Somme de BP 2024
001 Résultat reporté d'investissement		21 605,82 €
23 Immobilisations en cours	13 859,41 €	609 964,26 €
21 Immobilisations corporelles	2 636,33 €	100 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>16 495,74 €</b>	<b>731 570,08 €</b>

Les dépenses d'investissement 2024 correspondent principalement aux travaux de modernisation et de remplacement de tronçons saturés, des travaux liés aux casses réseau, l'achat de matériel et d'éventuelles nouvelles dépenses de services de télécommunication pour l'Agence du numérique

pour délivrer des services qui nécessiteraient l'usage du réseau de première génération. Les restes à réaliser 2023 sont également repris au BP 2024.

- En recettes

Chapitre	Somme de BP 2024
021 Virement de la section d'exploitation	700 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sectio	26 460,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	21 605,82 €
001 Résultat reporté d'investissement	
<b>Total général</b>	<b>748 065,82 €</b>

Il s'agit principalement du virement provenant de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements.

#### Equilibre général du budget

	Objet	BP 2024
Dépenses	Fonctionnement	1 873 700,36€
	Investissement	748 065,82 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 621 766,18 €</b>
Recettes	Fonctionnement	1 873 700,36€
	Investissement	748 065,82 €
	<b>Total recettes</b>	<b>2 621 766,18 €</b>

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

Réunion du 15 avril 2024

**Objet : Adoption du budget primitif 2024 -  
budget 1G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 18 mars 2024 ;

Le Comité syndical, réuni le 15 avril 2024 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget annexe 1G pour 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessous:

	Objet	BP 2024
Dépenses	Fonctionnement	1 873 700,36€
	Investissement	748 065,82 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 621 766,18 €</b>
Recettes	Fonctionnement	1 873 700,36€
	Investissement	748 065,82 €
	<b>Total recettes</b>	<b>2 621 766,18 €</b>

- De prendre acte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser ;

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget annexe 1G pour 2024 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 25

- Collège Conseil Départemental : 24

- Collège Conseil Régional : 3

- Collège commune : 6

- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Collège commune : 0

- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Collège commune : 0

- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 15 avril 2024

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**

**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



Date publication : 19/04/2024